

ASSOCIATION / ORGANISATEUR

Nom

Tél.

Email

MANIFESTATION

Titre

Date(s)

JJ

MM

AA

JJ

MM

AA

Lieu

Nombre de banderoles* à afficher (4 max.)

**Format requis : 2m x1m avec oeillets de fixation*

Après réception de l'accord des services techniques, les banderoles doivent être déposées en Mairie, au moins 15 jours avant la manifestation.

Les banderoles sont décrochées par le personnel des services techniques, au plus tard 5 jours après l'événement. Elles sont ensuite stockées au centre technique municipal et récupérables sur rendez-vous dans un délai maximum d'un mois après la dépose.

☐ Je confirme avoir pris connaissance du règlement communal pour la promotion des manifestations associatives précisant les moyens, les modalités et les conditions d'affichage. (*Règlement consultable sur le site internet de la commune et disponible sur l'extranet dédié aux associations*).

☐ Accord des services techniques

Date

JJ

MM

AA

Date

JJ

MM

AA

Signature du demandeur

Signature